

Le 10 mai 2023 / alerte vigilance : usurpation d'identité de Vauban Infrastructure Partners

Vauban Infrastructure Partners, société de gestion française affiliée de Natixis Investment Managers, attire l'attention du public sur l'usurpation de son identité de celle de ses collaborateurs notamment par l'usage d'adresses e-mail ne se terminant pas par « vauban-ip.com ».

Cette démarche frauduleuse semble actuellement porter sur un « compte à terme » proposé par Vauban Infrastructure Partners, et potentiellement sur d'autres produits.

Ces offres et contrats frauduleux n'ont aucune valeur juridique et ne saurait engager Vauban Infrastructure Partners ni entraîner sa responsabilité.

Vauban Infrastructure Partners et ses filiales ne proposent pas d'investissements (en compte à terme, ou autre investissement financier) à des clients via des mail directs, les réseaux sociaux, par des plateformes de trading électronique ou par téléphone.

Par ailleurs, Vauban Infrastructure Partners et ses filiales ne commercialisent pas de produit financier à destination des particuliers.

Si vous avez été sollicités, nous vous invitons :

(i) à ne pas donner suite à ces sollicitations, ni effectuer le moindre règlement y correspondant ; et

(ii) à contacter sans délai le Service Conformité de Vauban Infrastructure Partners à l'adresse suivante : communications@vauban-ip.com

Vauban Infrastructure Partners appelle ses clients, prospects et toute autre personne à la plus grande vigilance et à ne répondre à aucune sollicitation de placement et/ou d'investissement qui serait réalisée par le biais de mail, d'appels téléphoniques ou d'échanges sur les réseaux sociaux/messageries instantanées.

Par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France et les associations professionnelles de la gestion d'actifs et de patrimoine recommandent de ne pas donner suite aux sollicitations de personnes non clairement identifiées sans avoir procédé préalablement aux vérifications minutieuses permettant de s'assurer de leur identité :

- contactez par vous-même la société dont votre interlocuteur se revendique après avoir recherché ses coordonnées (téléphone, adresse mail et postale) pour vérifier que le contact émane bien d'elle ;
- comparez à la lettre près le courriel de votre interlocuteur avec celui du professionnel autorisé ;
- interrogez l'association professionnelle dont votre interlocuteur prétend être membre ;
- vérifiez sur le site de l'AMF le tableau récapitulatif des acteurs et sites non autorisés ou usurpant des acteurs régulés.

L'AMF rappelle les règles de vigilance et les bons réflexes à avoir avant tout investissement :

- Ne communiquez pas vos coordonnées personnelles (téléphone, mail, pièces d'identité, RIB, IBAN, justificatifs de domicile...) à des contacts ou des sites dont vous ne pouvez attester la fiabilité ou en remplissant des formulaires sur internet après avoir cliqué sur une bannière publicitaire ;
- Ne donnez pas suite à des appels téléphoniques non sollicités ;
- Ne prenez pas pour argent comptant les informations données par un interlocuteur au téléphone, qui n'est pas forcément celui que vous croyez ;
- Ne cédez pas à l'urgence ou aux pressions de votre interlocuteur, prenez le temps de la réflexion ;
- Méfiez-vous des promesses de gains rapides sans contreparties ; il n'y a pas de rendement élevé sans risque élevé.